



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès des locaux, transports et services

Question écrite n° 116963

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la mise en oeuvre de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation des personnes handicapées ». Le législateur a notamment pris en compte l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées. L'Union nationale des associations de tourisme et de plein air s'inquiète cependant de l'absence d'accompagnement financier pour aider les associations à mettre en oeuvre cette loi. L'UNAT estime les besoins à 300 millions d'euros pour la mise aux normes des 1 500 établissements concernés. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux interrogations de l'UNAT.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116963

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9291

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)